



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 septembre 2025

sous la présidence de Monsieur Alain VIOULAC

Etaient présents : VIOULAC Alain – BALITRAND Michel – BERGONNIER Patrick – DODINET Elisabeth – FAYET Nicolas – LAFON William - LAURIOL Nathalie – LEMONTZIS Andréas – LOMBARD Vincent – MEILLET Marie-Noëlle – VAYSSADE Christine – VAYSSIE Lucien

Absents excusés : BIAU Jean Marie – CALY Martine – SCHMIT Aurélie

Le procès-verbal du 9 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Le chantier « réseau de chaleur » a connu une pause durant les congés d'été. Pour l'heure, l'ossature et l'étanchéité ont été réalisées. Le terrassement va démarrer avec la remise en forme des talus. L'entreprise Bernard va s'attaquer à la dalle et à l'escalier de la chaufferie et la chaudière sera amenée semaine 38. L'électricité des sous-stations sera réalisée semaine 38 et une chaudière électrique provisoire va être installée pour le bar restaurant jusqu'au 15 décembre. Mi-octobre les cheminées et les enduits de façades seront réalisés. Les réunions de chantier se tiennent tous les lundis après-midi et les travaux se déroulent conformément par rapport aux prévisions.
- Le jeu commandé et destiné au parc de la médiathèque est prêt à être posé. Deux jeux à ressort seront installés au camping de Galinières.
- Logements HLM : après une re consultation pour un lot, tous les lots seront notifiés aux entreprises au mois d'octobre ; le début du chantier ne devrait donc pas tarder.
- Voirie : tous les travaux prévus et commandés à l'entreprise Conte ont été réalisés (Blanquefort, le Bez, le Tour Haut et la voie du stade)

BILAN DE LA SAISON ESTIVALE

Au camping municipal les résultats sont moyens avec un chiffre d'affaires inférieur à l'été précédent. La commune est consciente du manque de communication et devra se mettre au travail avant la saison prochaine.

L'aire de détente du Pont a connu une fréquentation bien moindre, dû aux problèmes de pollution de l'eau que nous avons connus à plusieurs reprises.

HABITATION EN PERIL – LA BOURGADE

Deux agences immobilières se sont rendues sur les lieux afin de livrer une estimation de ce bien et un expert en bâtiment a fourni une expertise complète à la demande des services de tutelle de la propriétaire.

Le résultat de l'expertise est très clair, les dégâts se sont intensifiés depuis 2021 et il est impossible, par raison de sécurité, de laisser cette habitation en l'état.

Dans la mesure où la mairie a obligation de procéder à des travaux de sécurisation de ce bien, elle se propose d'acquérir le bâtiment afin de pallier aux risques encourus par le voisinage et les usagers de la voirie. Afin d'avancer dans cette affaire, la mairie fera une proposition.

Une délibération est prise à ce sujet afin d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure éventuelle d'achat de ce bien.

DELIBERATIONS

- Renouvellement du dispositif TEN (Territoire Engagé pour la Nature)

Depuis 2022, notre commune est labellisée « Territoire Engagé » pour la Nature et il convient de renouveler notre candidature.

Les actions pour le renouvellement de cette candidature TEN sont :

- Action 1 : Sensibiliser au patrimoine naturel de Saint-Laurent d'Olt au-delà des écoliers
- Action 2 : Engager progressivement les espaces verts de la commune dans la charte régionale « Engagé pour le végétal »
- Action 3 : Développer une stratégie communale relative aux espèces exotiques envahissantes.

Adoptée à l'unanimité.

- Autorisation du Conseil à Monsieur le Maire :

Compte tenu de ce qui a été évoqué concernant l'habitation en péril de La Bourgade, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

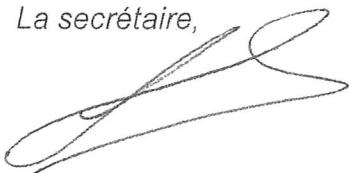
- Mouvement de personnel communal : Madame Virginie TOURNIER ne fait plus partie du personnel communal, elle est remplacée par Madame Mathilde POLLET, sur le même poste et aux mêmes conditions.

- Monsieur le Maire annonce les subventions encaissées, soit : 6 280 euros pour l'aire de jeux, 25 000 euros pour le bar restaurant et 20 000 euros pour l'épicerie et 9 870 euros pour les vitraux de l'église de Bonneterre (travaux courant octobre).
 - La maison qui a subi un effondrement de terrain dans le tour du roc a reçu la visite d'experts géologues de Toulouse, envoyés par la Préfecture. Leur rapport est parti à Paris pour étude et suite à donner.
 - Monsieur le Maire revient sur l'ouverture de l'épicerie communale. Ses premiers mois de fonctionnement ont connu une fréquentation satisfaisante mais il est constaté que ce fut surtout le fait des touristes et des résidences secondaires... Il rappelle à tous que cette ouverture est la dernière chance d'avoir ce commerce à Saint-Laurent et qu'il convient aux Saint-Laurentais de jouer le jeu sans quoi son avenir se verrait compromis.
-
- L'Association « le Lac » qui se réunit tous les samedis dans les locaux du musée a fait une demande à la mairie de pouvoir réaliser et installer une tenture en laine sur la Place de la mairie. Les élus ont donné une réponse favorable à ce projet.
 - L'Association ADOC 12 de Saint-Martin, engagée dans la transition écologique met en œuvre le projet de création d'une vidéo sur « les nouveaux enjeux de l'agriculture sur notre territoire ».

La séance est levée à 22 heures 30.

Prochain conseil le 22 octobre 2025

La secrétaire,



Le Maire,

